

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 AVRIL 2022**

**Salle polyvalente - 19 H**

Convocation du 15 AVRIL 2022

**PRESENTS** : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Antoine DIVARD , Tanguy ROQUIER, Anne-Sophie ROUXEL.

**ABSENTS excusés** : Werner BUKENBERGS (pouvoir donné à Antoine DIVARD), Jocelyne ROBILLARD (pouvoir donné à Dominique LEFORESTIER), Sylvie GIRAUD (pouvoir donné à Tanguy ROQUIER), Valérie GAREL (pouvoir donné à Roger COSTARD).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique LEFORESTIER

Signature des registres des délibérations : séance du 25/03/2022 (pas de remarques de l'assemblée).  
Le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : délibération pour les travaux d'éclairage public au lotissement « Beausoleil » : avis favorable des membres présents.

-----  
Proposition d'adhésion à l'ADAC 22 (2022-04-01)

Sujet reporté 2 fois.

L'adhésion est de nouveau examinée par le conseil municipal suite à la visite de Monsieur Anthony PETRA , responsable voirie du secteur rattaché à la Maison du Département de Dinan (MDD) pour de futurs travaux d'aménagement du bourg : une étude est souhaitée et l'ADAC 22 peut assister la commune voire établir les documents du pré-projet.

Monsieur MANQUET, Directeur de l'ADAC, est venu à Guenroc et a été consulté sur les travaux envisagés. L'ADAC peut intervenir sans délai dès l'adhésion, le service est en capacité d'intervenir rapidement (pour les travaux de l'église, ils ne sont pas en capacité d'intervenir).

Cotisation : 0.40 € /habitant soit environ 108 €/an.

Après vote, l'adhésion à l'ADAC 22 est validée à l'unanimité des présents.

Examen devis copieur pour la mairie (2022-04-02)

3 offres parvenues en mairie (options achat/location de l'appareil) ont été examinées par la commission « travaux » , les propositions sont techniquement pratiquement identiques :

	Prix achat	prix location	Coût copie	
			Noir	couleur
<u>Marque RICOH</u> :	3 400 € HT	70 € HT/mois (63 mois)	0.0045 €	0.0450 €
Coût installation 250 €		rentabilité 4 ans	soit 109.41/mois suivant volume actuel	
<u>Marque OLIVETTI</u> :	3 500 € HT	64 €/mois (63 mois)	0.0045 €	0.0450 €
Pas de coût d'installation		rentabilité 4.5 ans	soit 103.42/mois suivant volume actuel	
<u>Marque SHARP</u> :	2 537 €	85 €/mois (66 mois)	0.0028 €	0.0320 €
Pas de coût d'installation		rentabilité 2.5 ans	pas de frais de copies jusqu'au volume actuel puis 85 €/mois avec volume actuel	

La meilleure offre porte sur le modèle SHARP option achat.

Après vote, les membres présents valident l'offre SHARP, délai de livraison d'un mois.

Examen devis peinture extérieure de la mairie (2022-04-03)

3 devis parvenus en mairie ont été examinés par la commission « travaux » :

Ent. Couleur Nature (St Juvat) : 1 641.30 € HT (manque volet porte de côté) ;

Ent. Tostivint (Médreac) : teinte rouge : 1 779.29 € HT, teinte claire : 1 422.90 € HT ;

Ent PIEDVACHE (Caulnes) : 2 037.30 € HT (sans volet et jambage).

Après vote, à l'unanimité, les membres présents valident l'offre de l'entreprise Tostivint (couleur rouge).

A voir si une « déclaration de travaux » est à instruire compte-tenu du changement de couleur.

Achat d'une tondeuse en mutualisation avec Saint Maden - examen devis et convention  
(2022-04-04)

Devis de l'entreprise BERNARD (Broons) :

Machine : 3 883 € HT

Rampes : 157.50 € HT

Béquilles : 118.33 € HT

-----  
4 158.83 € HT

Décision : le conseil municipal souhaite une option ramassage et un tarif moins élevé (peut être gamme inférieure) + devis assurance (obligatoire pour les machines autoportées).

Souhait de plusieurs devis, de machines de marques différentes.

Convention proposée : correction article 1.

Travaux éclairage public lotissement « Beausoleil », rue du « Margat » (2022-04-05)

Devis présenté par le Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor (SDE 22) :

Rue du Margat : 2 340 €

Lotissement « Beausoleil » : 6 240 €,

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2022.

Après vote, à l'unanimité des présents, l'assemblée valide les travaux.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Proposition labellisation/embellissement : démarche d'adhésion

Compte-tenu des travaux envisagés dans le bourg, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer ;

City-parc : Règles d'utilisation à mettre en évidence par un panneau- A faire avant la mise en place du revêtement synthétique ;

Informations « Contrat de Territoire » 3<sup>ème</sup> génération (2022/2028) : le montant total alloué par le Département aux Communes est de 25 millions d'euros.

Le montant de subvention attribué par commune sera connu prochainement.

Eglise : le CAUE 22 (Conseil en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 22) demande que des devis soient effectués en respectant les préconisations des architectes des Bâtiments de France. Questions autour de l'intérêt, de la possibilité des artisans à répondre à l'appel d'offres qui interviendra ensuite.

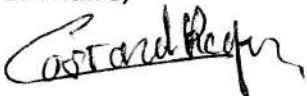
Nettoyage chemins le 21 mai : Faire un mot pour appel aux bénévoles pour distribution le WE du 1<sup>er</sup> mai. \*\*

Opération argent de poche 2022 : on reproduit la démarche lancée en 2021, Dominique LEFORESTIER envoie les dossiers aux jeunes (tranches d'âge concernées), les infos seront diffusées sur le site internet.

Prochain conseil municipal : 13 mai 2022 (19 H).

Clôture de la séance 20 h 48,

Le Maire,



la secrétaire de séance,

